

**Tandem**  
conseil & formation

POUR EXERCER  
PLEINEMENT  
VOTRE RÔLE D'ÉLU



# CATALOGUE DE FORMATIONS





38 rue Breguet  
75011 Paris

Tél : 01 55 42 22 22  
[www.tandemexpertise.com](http://www.tandemexpertise.com)

Organisme de formation continue enregistré sous le numéro 11754126575, agréé pour la formation économique (arrêté préfectoral n°2007-523) et la formation en Santé, Sécurité et Conditions de travail (arrêté préfectoral n°IDF-029-2020-06) des élus du CSE.





# SOMMAIRE

▶ <b>Qui sommes-nous ?</b> .....	4
▶ <b>Nos modalités tarifaires et pratiques</b> .....	5
▶ <b>Formation 01 : L'organisation, les attributions et les moyens du CSE</b> .....	6
▶ <b>Formation 02 : Les trois consultations récurrentes</b> .....	7
▶ <b>Formation 03 : Les consultations récurrentes et ponctuelles au recours à l'expertise</b> .....	8
▶ <b>Formation 04 : Savoir lire les comptes de l'entreprise</b> .....	9
▶ <b>Formation 05 : La Santé, Sécurité et les Conditions de Travail - 3 jours</b> .....	10
▶ <b>Formation 06 : La Santé, Sécurité et les Conditions de Travail - 5 jours</b> .....	12
▶ <b>Formation 07 : L'analyse des risques psychosociaux (RPS)</b> .....	14
▶ <b>Formation 08 : Les représentants de proximité</b> .....	16
▶ <b>Formation 09 : La gestion des budgets et la comptabilité du CSE</b> .....	17
▶ <b>Formation 10 : Les dispositifs de réorganisation</b> .....	18
▶ <b>Formation 11 : Faire avancer l'égalité professionnelle F/H</b> .....	19
▶ <b>Formation 12 : Approfondir la lecture du bilan social</b> .....	20
▶ <b>Formation 13 : Les grands principes de la paie</b> .....	21
▶ <b>Formation 14 : La négociation de l'accord de mise en place du CSE</b> .....	22



# QUI SOMMES-NOUS ?



**T**andem Conseil et Formation est un organisme spécialisé dans la formation des élus du personnel et agréé pour la formation économique et la formation en Santé, Sécurité et Conditions de Travail (SSCT) des membres de CSE.

Tandem Conseil et Formation est une filiale de Tandem expertise, cabinet inscrit à l'Ordre des experts-comptables. Situé à Paris, dans des locaux équipés pour vous recevoir en formation, notre équipe intervient aussi auprès de vous, sur toute la France.

## La complémentarité d'experts, consultants et formateurs

Créé en 2001 par des experts-comptables, Tandem expertise s'est immédiatement positionné du côté des représentants des salariés de par l'expérience déjà acquise par ses fondateurs auprès des Instances Représentatives du Personnel (IRP), notamment les Comités Sociaux et Économiques de tous les secteurs d'activité confondus.

Le cabinet se compose désormais d'environ 30 consultants et de formateurs aux compétences diverses : experts-comptables, économistes, analystes financiers, experts en organisation du travail, experts en diagnostic social, spécialistes en droit social, etc.

## Une quinzaine de thèmes de formation

Ainsi, Tandem expertise et Tandem Conseil et Formation réunissent des experts à votre disposition, pour vous accompagner dans votre mandat d'élu sur toutes les questions qui se posent à vous dans votre quotidien sur la gestion du CSE, l'organisation et le fonctionnement du CSE, les droits des salariés et le fonctionnement de l'entreprise.

Se former est un préalable indispensable pour tout élu du personnel, novice ou aguerri, qui souhaite remplir efficacement son mandat et débattre de manière constructive avec sa direction. Tandem conseil et formation vous propose une quinzaine de thèmes de formation pour vous doter des connaissances nécessaires : en inter-entreprises ; en intra, c'est-à-dire directement dans vos locaux ; des formations d'initiation ou de perfectionnement et sur tous les sujets qui vous intéressent en tant que membre du CSE.

## L'ambition d'être compris de tous

Pour vous accompagner dans vos missions d'élus du personnel, l'équipe de Tandem Conseil et Formation s'applique à toujours rendre accessibles les sujets qui peuvent vous paraître complexes : l'économie, la gestion, la comptabilité, etc.

Le point commun de tous nos experts est leur approche pédagogique et l'ambition d'être compris de tous : en rédigeant avec clarté et esprit de synthèse, et en prenant le temps de vous expliquer les tenants et les aboutissants d'une démarche par exemple.

## La volonté d'être proche de vous

Tandem Conseil et Formation met un point d'honneur à adapter ses conseils et ses formations à votre situation, au contexte de l'entreprise dans laquelle vous travaillez et aux questions que vous vous posez en tant que représentant des salariés. La proximité et la disponibilité de nos consultants sont nos priorités chez Tandem Conseil et Formation : votre interlocuteur met en place, avec vous, une solution (accompagnement, conseil, assistance) ou une formation qui vous est personnalisée.

# NOS MODALITÉS TARIFAIRES ET PRATIQUES

Nos formations conjuguent l'apport de connaissances théoriques, pour vous permettre d'identifier vos droits et vos prérogatives, et de conseils pratiques s'appuyant sur des échanges entre les participants et les intervenants.

- Ces formations peuvent être suivies en inter-entreprise ou en intra-entreprise.
- Les formations, dont la durée est supérieure à une journée, sont fractionnables.
- Un support de formation est remis à chaque participant

## EN INTRA

- ▶ Nous adaptons le programme aux problématiques spécifiques liées à votre entreprise.
- ▶ Si vous souhaitez une formation sur mesure, nous établissons, avec vous, le programme de formation répondant le mieux à vos besoins.
- ▶ Formations organisées dans nos locaux à Paris ou sur votre lieu de travail.
- ▶ Les dates sont fixées avec vous en fonction de vos disponibilités.

## EN INTER

- ▶ Vous rencontrez des représentants d'autres entreprises pour échanger sur vos préoccupations et confronter vos expériences.
- ▶ Formations organisées dans nos locaux à Paris.

## LES HORAIRES

- ▶ 9 h 30 – 17 h 30
- ▶ Une pause déjeuner d'une heure

## ACCESSIBILITÉ

- ▶ Nos formations dispensées dans nos locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap moteur. Pour tout autre handicap, merci de prendre contact avec la référente formation au 01 55 42 22 32 ou sur notre site internet pour vérifier la faisabilité.

## POUR VOUS INSCRIRE

- ▶ Si vous devez déposer une demande de congé formation, n'oubliez pas de le faire **30 jours avant le début de la formation** en précisant :
  - Les dates, la durée et le coût (si pris en charge par l'entreprise) de la formation que vous avez choisie de suivre
  - Le nom de « Tandem Conseil & Formation » en tant qu'organisme responsable de cette formation

## POUR LES FORMATIONS EN INTRA

- ▶ Pas besoin de bulletin d'inscription, nous établissons une convention de formation. Le responsable des inscriptions retourne un exemplaire de la convention, accompagné d'un chèque d'acompte (50% du montant des frais pédagogiques).
- ▶ A l'issue de la formation nous remettons :
  - Une attestation de présence au stage à chaque participant
  - ☒ Une facture de règlement du solde de la formation au responsable des inscriptions

## POUR LES FORMATIONS EN INTER

- ▶ Merci de prendre contact avec la référente formation.
- ▶ A l'issue de la formation nous vous remettons :
  - Une attestation de présence au stage
  - ☒ Une facture valant convention simplifiée

## ANNULATION ET ABANDON

- Pour être prises en compte, les annulations d'inscription, à l'initiative du participant ou du responsable de l'inscription, doivent nous être communiquées par écrit au plus tard 8 jours ouvrés avant le début du stage. A défaut, la totalité du prix du stage est facturée.
- En cas d'empêchement, un participant peut se faire remplacer.
- Toute formation commencée est due, quelle que soit l'assiduité des participants.
- Par ailleurs, Tandem Conseil & Formation se réserve le droit d'ajourner une formation au plus tard 8 jours avant le début de celle-ci, si le nombre de participants est jugé pédagogiquement insuffisant. Dans ce cas Tandem Conseil & Formation s'engage à prévenir immédiatement chaque participant et à proposer une inscription prioritaire sur la prochaine formation concernée.

## NOS TARIFS

- 1 350,00 € par jour, (à partir de 5 et jusqu'à 12 participants maximum)
- 300,00 € par participants et par jour (jusqu'à 4 participants maximum)
- Nos prix s'entendent nets de taxes

▶ 2 JOURS (14H)

PUBLIC BÉNÉFICIAIRE  
▶ REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

▶ AUCUN PRÉREQUIS

## MODALITÉS PRATIQUES

Café d'accueil

Horaires :

- 9H30 - 17H30
- Pause déjeuner (1H)

Lieu de formation

- Visio : lien envoyé 48h avant la formation,
- Présentiel : chez Tandem / dans l'entreprise.

Formalité des demandes de congé :  
Toutes les demandes doivent être adressées à l'employeur 30 jours avant la formation.

## TARIFS

### INTRA

**300,00 € TTC**  
PAR PERSONNE  
jusqu'à 4 personnes

-

**1 350,00 € TTC**  
PAR JOUR  
entre 5 à 12 personnes  
maximum

### INTER

**300,00 € TTC**  
PAR PERSONNE  
jusqu'à 4 personnes

-

**1 350,00 € TTC**  
PAR JOUR  
entre 5 à 12 personnes  
maximum

## MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Evaluation des connaissances et de la compréhension des sujets abordés au travers de quiz.
- Remise d'une attestation de présence.
- Prérequis : aucune évaluation préalable.

## MÉTHODES MOBILISÉES

- Formation synchrone (échange avec les autres apprenants en temps réel).
- Des exercices de mises en situation / cas pratiques sont effectués.

## ACCESSIBILITÉ

- Nos formations dispensées dans nos locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap moteur.
- Pour tout autre handicap, merci de prendre contact avec la référente formation pour vérifier la faisabilité.
- ☒ Un ajustement du temps et de la durée de la formation pourra être envisagé.

## OBJECTIFS

- Connaître les droits et obligations du CSE et de ses membres
- Maîtriser les règles de fonctionnement du CSE
- Identifier les moyens d'action pour exercer pleinement le mandat
- Apprendre à se coordonner entre élus
- Impulser une dynamique d'échanges et de questionnements avec la direction

## LE PROGRAMME

### ▶ Les fondamentaux du CSE

- Mise en place et composition du CSE,
- Le fonctionnement du CSE : le rôle du secrétaire, du trésorier et du président, le règlement intérieur du CSE, la responsabilité civile et pénale du CSE, la protection des élus.

### ▶ Les moyens des CSE

- Les heures de délégation, les moyens matériels, les moyens de communication,
- Les commissions obligatoires (SSCT, économique selon les seuils) et facultatives,
- Les budgets de fonctionnement, des activités sociales et culturelles,
- La formation des membres.

### ▶ Les réunions du CSE

- L'ordre du jour, les convocations,
- Les réunions du CSE : le nombre de réunions ordinaires, les réunions extraordinaires, la visioconférence, les réunions comportant « tout au partie » de sujets SSCT, le déroulement de la réunion plénière, l'importance des votes,
- Le procès-verbal de réunion : ses caractéristiques.

### ▶ Les attributions économiques du CSE

- Les principaux champs d'intervention du CSE : l'emploi, les rémunérations, les conditions de travail, la formation professionnelle, l'égalité professionnelle, les questions environnementales,
- Les modalités d'information de l'instance : la base de données économiques et sociales et environnementales (BDESE),
- Les consultations de l'instance :
  - La procédure d'information consultation : les principes intangibles, les informations à communiquer, les délais préfix de consultation...,
  - Les 3 consultations récurrentes obligatoires,
  - Les consultations et informations ponctuelles,
- Les différents cas de recours aux experts : les intérêts, les modalités, le financement.

▶ 1 JOUR (7H)

PUBLIC BÉNÉFICIAIRE  
▶ REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

▶ AUCUN PRÉREQUIS

## MODALITÉS PRATIQUES

Café d'accueil

Horaires :

- 9H30 - 17H30
- Pause déjeuner (1H)

Lieu de formation

- Visio : lien envoyé 48h avant la formation,
- Présentiel : chez Tandem / dans l'entreprise.

Formalité des demandes de congé :

Toutes les demandes doivent être adressées à l'employeur 30 jours avant la formation.

## TARIFS

### INTRA

**300,00 € TTC**  
PAR PERSONNE  
jusqu'à 4 personnes

-

**1 350,00 € TTC**  
PAR JOUR  
entre 5 à 12 personnes  
maximum

### INTER

**300,00 € TTC**  
PAR PERSONNE  
jusqu'à 4 personnes

-

**1 350,00 € TTC**  
PAR JOUR  
entre 5 à 12 personnes  
maximum

## MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Evaluation des connaissances et de la compréhension des sujets abordés au travers de quiz.
- Remise d'une attestation de présence.
- Prérequis : aucune évaluation préalable.

## MÉTHODES MOBILISÉES

- Formation synchrone (échange avec les autres apprenants en temps réel).
- Des exercices de mises en situation / cas pratiques sont effectués.

## ACCESSIBILITÉ

- Nos formations dispensées dans nos locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap moteur.
- Pour tout autre handicap, merci de prendre contact avec la référente formation pour vérifier la faisabilité.
- ☑ Un ajustement du temps et de la durée de la formation pourra être envisagé.

## OBJECTIFS

- Maîtriser le contexte légal des consultations récurrentes
- Saisir les champs couverts par les 3 consultations récurrentes du CSE
- Donner du sens aux consultations à l'aide des moyens à disposition des élus
- Apprendre à rédiger un avis motivé
- Se servir des consultations pour enrichir les négociations avec la direction

## LE PROGRAMME

- ▶ **Les modalités d'information / consultation du Comité**
  - Le cadre légal du CSE
  - Les délais de transmission des documents, la notion de projet, la remise d'avis : distinction entre les informations / consultations récurrentes et ponctuelles, le recours aux experts,
  - L'articulation des consultations entre le CSE Central et les CSE d'établissement,
  - La base de données économiques, sociales et environnementales (BDESE) : contenu, mode de communication, accessibilité, articulation avec les informations/consultations «traditionnelles», confidentialité, place de la négociation,
  - La négociation d'un accord sur l'aménagement des consultations (contenu, périodicité, informations...).
- ▶ **Les trois informations / consultations récurrentes**
  - Analyser la situation économique et financière,
  - Analyser la politique sociale, les conditions de travail et l'emploi,
  - Analyser les orientations stratégiques et leurs conséquences, notamment sur l'emploi.
- ▶ **Les instances et le recours aux expertises**
  - Le CSE et la commission SSCT,
  - Les expertises : financement, recours, délais d'intervention.
- ▶ **Les suites à donner aux trois consultations**
  - La rédaction des avis,
  - Les informations et analyses pour préparer les négociations....

## LES CONSULTATIONS RÉCURRENTES & PONCTUELLES ET LE RECOURS À L'EXPERTISE

▶ 2 JOURS (14H)

PUBLIC BÉNÉFICIAIRE

▶ REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

▶ AUCUN PRÉREQUIS

### MODALITÉS PRATIQUES

Café d'accueil

Horaires :

- 9H30 - 17H30
- Pause déjeuner (1H)

Lieu de formation

- Visio : lien envoyé 48h avant la formation,
- Présentiel : chez Tandem / dans l'entreprise.

Formalité des demandes de congé :

Toutes les demandes doivent être adressées à l'employeur 30 jours avant la formation.

### TARIFS

#### INTRA

**300,00 € TTC**  
 PAR PERSONNE  
 jusqu'à 4 personnes

-

**1 350,00 € TTC**  
 PAR JOUR  
 entre 5 à 12 personnes  
 maximum

#### INTER

**300,00 € TTC**  
 PAR PERSONNE  
 jusqu'à 4 personnes

-

**1 350,00 € TTC**  
 PAR JOUR  
 entre 5 à 12 personnes  
 maximum

### MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Evaluation des connaissances et de la compréhension des sujets abordés au travers de quiz.
- Remise d'une attestation de présence.
- Prérequis : aucune évaluation préalable.

### MÉTHODES MOBILISÉES

- Formation synchrone (échange avec les autres apprenants en temps réel).
- Des exercices de mises en situation / cas pratiques sont effectués.

### ACCESSIBILITÉ

- Nos formations dispensées dans nos locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap moteur.
- Pour tout autre handicap, merci de prendre contact avec la référente formation pour vérifier la faisabilité.
- ☑ Un ajustement du temps et de la durée de la formation pourra être envisagé.

### OBJECTIFS

- Maîtriser le contexte légal des consultations récurrentes et ponctuelles
- Donner du sens aux consultations à l'aide des moyens à disposition des élus
- Identifier les modalités de recours à expertise
- Apprendre à rédiger un avis motivé
- Se servir des consultations pour enrichir les négociations avec la direction

### LE PROGRAMME

#### ▶ Les modalités d'information / consultation du Comité

- Le cadre légal du CSE,
- Les délais de transmission des documents, la notion de projet, la remise d'avis : distinction entre les informations / consultations récurrentes et ponctuelles
- L'articulation des consultations entre le CSE Central et les CSE d'établissement,
- La base de données économiques, sociales et environnementales (BDESE) : contenu, mode de communication, accessibilité, articulation avec les informations/consultations «traditionnelles», confidentialité, place de la négociation,
- La négociation d'un accord sur l'aménagement des consultations (contenu, périodicité, informations, ...).

#### ▶ Les trois informations / consultations récurrentes

- Analyser la situation économique et financière,
- Analyser la politique sociale, les conditions de travail et l'emploi,
- Analyser les orientations stratégiques et leurs conséquences, notamment sur l'emploi.

#### ▶ Les informations consultations ponctuelles

- Panorama sur les différentes informations consultations ponctuelles,
- Les licenciements économiques collectifs,
- La négociation des accords de compétitivité,
- L'accord de rupture conventionnelle collective,
- Le droit d'alerte économique.

#### ▶ Les instances et le recours aux expertises

- Le CSE et la commission SSCT,
- Les expertises : financement, recours, expert-comptable et expert santé et sécurité, délais d'intervention.

#### ▶ Les suites à donner aux différentes consultations

- La rédaction des avis,
- Les informations et analyses pour préparer les négociations....

▶ 2 JOURS (14H)

**PUBLIC BÉNÉFICIAIRE**  
▶ REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

▶ AUCUN PRÉREQUIS

## MODALITÉS PRATIQUES

### Café d'accueil

### Horaires :

- 9H30 - 17H30
- Pause déjeuner (1H)

### Lieu de formation

- Visio : lien envoyé 48h avant la formation,
- Présentiel : chez Tandem / dans l'entreprise.

Formalité des demandes de congé :  
Toutes les demandes doivent être adressées à l'employeur 30 jours avant la formation.

## TARIFS

### INTRA

**300,00 € TTC**  
PAR PERSONNE  
jusqu'à 4 personnes

### INTER

**300,00 € TTC**  
PAR PERSONNE  
jusqu'à 4 personnes

**1 350,00 € TTC**  
PAR JOUR  
entre 5 à 12 personnes  
maximum

**1 350,00 € TTC**  
PAR JOUR  
entre 5 à 12 personnes  
maximum

## MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Evaluation des connaissances et de la compréhension des sujets abordés au travers de quiz.
- Remise d'une attestation de présence.
- Prérequis : aucune évaluation préalable.

## MÉTHODES MOBILISÉES

- Formation synchrone (échange avec les autres apprenants en temps réel).
- Des exercices de mises en situation / cas pratiques sont effectués.

## ACCESSIBILITÉ

- Nos formations dispensées dans nos locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap moteur.
- Pour tout autre handicap, merci de prendre contact avec la référente formation pour vérifier la faisabilité.
- ☒ Un ajustement du temps et de la durée de la formation pourra être envisagé.

## OBJECTIFS

- Appréhender les concepts de base de la comptabilité
- Acquérir des outils d'analyse pour comprendre la situation financière de l'entreprise
- Articuler ces notions acquises dans le cadre des consultations annuelles récurrentes
- Intervenir sur les choix économiques de l'entreprise

## LE PROGRAMME

### ▶ L'entreprise : approche économique et juridique

### ▶ Les outils utilisés pour la gestion de l'entreprise

- Comptabilité générale et comptabilité analytique : deux outils complémentaires,
- La comptabilité générale : objectifs, obligations comptables, avantages et inconvénients,
- La comptabilité analytique : objectifs, caractéristiques, limites.

### ▶ Passage en revue des états financiers annuels

- Comptes consolidés / comptes sociaux / états financiers,
- Compte résultat et bilan : comprendre la différence,
- Le compte de résultat : principe, structure et postes clés,
  - La bonne compréhension de la notion de « frais de personnel ».
- Les soldes intermédiaires de gestion :
  - La formation des résultats et les enseignements à en tirer,
  - La répartition des richesses créées : problématiques et enjeux pour les salariés,
  - L'appréciation sur la capacité bénéficiaire de l'entreprise,
  - L'identification des aléas de gestion.
- L'analyse du bilan : principe, structure Actif / Passif et postes clés,
  - Quelles informations en tirer ?
- Les équilibres financiers :
  - Fonds de roulement, besoin en fonds de roulement et trésorerie,
  - L'analyse de la rentabilité, du niveau d'endettement,
  - Marges de manœuvre financières et risques financiers.

### ▶ Les outils de comptabilité analytique

- Comment s'analyse la croissance du chiffre d'affaires selon les activités ?
- A quel niveau se situent les marges de l'entreprise ?

### ▶ Conclusion : la démarche du diagnostic financier et les précautions à prendre

▶ 3 JOURS (21H)

▶ PUBLIC BÉNÉFICIAIRE

▶ REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

▶ AUCUN PRÉREQUIS

## MODALITÉS PRATIQUES

Café d'accueil

Horaires :

- 9H30 - 17H30
- Pause déjeuner (1H)

Lieu de formation

- Visio : lien envoyé 48h avant la formation,
- Présentiel : chez Tandem / dans l'entreprise.

Formalité des demandes de congé :

Toutes les demandes doivent être adressées à l'employeur 30 jours avant la formation.

## TARIFS

### INTRA

**300,00 € TTC**  
PAR PERSONNE  
jusqu'à 4 personnes

-

**1 350,00 € TTC**  
PAR JOUR  
entre 5 à 12 personnes  
maximum

### INTER

**300,00 € TTC**  
PAR PERSONNE  
jusqu'à 4 personnes

-

**1 350,00 € TTC**  
PAR JOUR  
entre 5 à 12 personnes  
maximum

## MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Evaluation des connaissances et de la compréhension des sujets abordés au travers de quiz.
- Remise d'une attestation de présence.
- Prérequis : aucune évaluation préalable.

## MÉTHODES MOBILISÉES

- Formation synchrone (échange avec les autres apprenants en temps réel).
- Des exercices de mises en situation / cas pratiques sont effectués.

## ACCESSIBILITÉ

- Nos formations dispensées dans nos locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap moteur.
- Pour tout autre handicap, merci de prendre contact avec la référente formation pour vérifier la faisabilité.
- ☑ Un ajustement du temps et de la durée de la formation pourra être envisagé.

## OBJECTIFS

- Connaître les droits et obligations du CSE et de ses membres en matière de santé, sécurité et conditions de travail
- Maîtriser le fonctionnement du CSE et identifier les moyens à sa disposition en particulier les ressources internes et externes sur lesquels s'appuyer pour réaliser les missions
- Analyser la politique de prévention des risques professionnels de l'entreprise et d'amélioration des conditions de travail
- Mettre en pratique, par des exercices en petits groupes, les apports théoriques qui seront développés au cours de la session

## LE PROGRAMME

### ▶ Les fondamentaux sur la Santé, Sécurité et Conditions de Travail

- Repères temporels et conceptuels sur la santé, sécurité et conditions de travail,
- La santé au travail :
  - Définition
  - L'accident du travail,
  - La maladie professionnelle et sa reconnaissance,
  - Les indicateurs de santé au travail.
- Ce qui définit les conditions de travail.

### ▶ Le fonctionnement, le rôle et les responsabilités en matière de SSCT

- Le fonctionnement du CSE :
  - Le déroulement des réunions, les ordres du jour et les procès-verbaux de réunions,
  - Les heures de délégations, les moyens matériels, les moyens de communication,
  - Le budget de fonctionnement,
  - La formation des membres,
  - La protection des représentants du personnel.

▶ 3 JOURS (21H)

**PUBLIC BÉNÉFICIAIRE**  
▶ REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

▶ AUCUN PRÉREQUIS

### MODALITÉS PRATIQUES

Café d'accueil

Horaires :

- 9H30 - 17H30
- Pause déjeuner (1H)

Lieu de formation

- Visio : lien envoyé 48h avant la formation,
- Présentiel : chez Tandem / dans l'entreprise.

Formalité des demandes de congé :

Toutes les demandes doivent être adressées à l'employeur 30 jours avant la formation.

### TARIFS

#### INTRA

**300,00 € TTC**  
PAR PERSONNE  
jusqu'à 4 personnes

#### INTER

**300,00 € TTC**  
PAR PERSONNE  
jusqu'à 4 personnes

**1 350,00 € TTC**  
PAR JOUR  
entre 5 à 12 personnes  
maximum

**1 350,00 € TTC**  
PAR JOUR  
entre 5 à 12 personnes  
maximum

### MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Evaluation des connaissances et de la compréhension des sujets abordés au travers de quiz.
- Remise d'une attestation de présence.
- Prérequis : aucune évaluation préalable.

### MÉTHODES MOBILISÉES

- Formation synchrone (échange avec les autres apprenants en temps réel).
- Des exercices de mises en situation / cas pratiques sont effectués.

### ACCESSIBILITÉ

- Nos formations dispensées dans nos locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap moteur.
- Pour tout autre handicap, merci de prendre contact avec la référente formation pour vérifier la faisabilité.
- ☑ Un ajustement du temps et de la durée de la formation pourra être envisagé.

### ► Le fonctionnement, le rôle et les responsabilités en matière de SSCT

- Le rôle en matière de prévention des risques professionnels :
  - La participation à la démarche globale de prévention des risques professionnels,
  - La promotion et communication sur les actions de prévention,
  - La vérification des obligations légales de l'employeur,
  - Le rôle de l'instance lors de l'information-consultation : exercice du droit à l'information et à la consultation,
  - La commission Santé, sécurité et conditions de travail : fonctionnement et délégations confiées par le CSE,
  - Le rôle des Représentants de proximité et les missions déléguées par le CSE en matière de SSCT.
- Les responsabilités de l'employeur et des représentants du personnel en matière de santé, sécurité et conditions de travail et délit d'entrave.

### ► Les moyens du CSE pour agir en prévention

- Les ressources documentaires à disposition et les indicateurs de santé au travail,
- L'évaluation des risques professionnels :
  - Repérer les risques : danger, exposition, risque et dommage,
  - Les principes généraux de prévention des risques et la hiérarchie des niveaux de prévention,
  - Le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels et le Programme Annuel de Prévention des Risques et d'Amélioration des Conditions de Travail,
  - Les différents types de risques : risques physiques, risques psychosociaux,
- Les inspections,
- Les enquêtes suite aux accidents du travail,
- L'analyse des conditions de travail : ergonomie et prise en compte du travail réel,
- La promotion des actions de prévention et de l'amélioration des conditions de travail,
- Exercer son rôle de veille (vérification des dispositions légales prises par l'employeur) et l'appui sur le réseau de partenaires (internes et externes),
- Les informations-consultations de l'instance en matière de santé au travail,
- Les différents cas de recours aux experts : intérêts, modalités et financement.

▶ 5 JOURS (35H)

▶ PUBLIC BÉNÉFICIAIRE

▶ REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

▶ AUCUN PRÉREQUIS

## MODALITÉS PRATIQUES

Café d'accueil

Horaires :

- 9H30 - 17H30
- Pause déjeuner (1H)

Lieu de formation

- Visio : lien envoyé 48h avant la formation,
- Présentiel : chez Tandem / dans l'entreprise.

Formalité des demandes de congé :  
Toutes les demandes doivent être adressées à l'employeur 30 jours avant la formation.

## TARIFS

### INTRA

**300,00 € TTC**  
PAR PERSONNE  
jusqu'à 4 personnes

### INTER

**300,00 € TTC**  
PAR PERSONNE  
jusqu'à 4 personnes

**1 350,00 € TTC**  
PAR JOUR  
entre 5 à 12 personnes  
maximum

**1 350,00 € TTC**  
PAR JOUR  
entre 5 à 12 personnes  
maximum

## MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Evaluation des connaissances et de la compréhension des sujets abordés au travers de quiz.
- Remise d'une attestation de présence.
- Prérequis : aucune évaluation préalable.

## MÉTHODES MOBILISÉES

- Formation synchrone (échange avec les autres apprenants en temps réel).
- Des exercices de mises en situation / cas pratiques sont effectués.

## ACCESSIBILITÉ

- Nos formations dispensées dans nos locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap moteur.
- Pour tout autre handicap, merci de prendre contact avec la référente formation pour vérifier la faisabilité.
- ☑ Un ajustement du temps et de la durée de la formation pourra être envisagé.

## OBJECTIFS

- Connaître les droits et obligations du CSE et de ses membres en matière de santé, sécurité et conditions de travail
- Maîtriser le fonctionnement du CSE et identifier les moyens à sa disposition en particulier les ressources internes et externes sur lesquels s'appuyer pour réaliser les missions
- Analyser la politique de prévention des risques professionnels de l'entreprise et d'amélioration des conditions de travail
- Mettre en pratique, par des exercices en petits groupes, les apports théoriques qui seront développés au cours de la session

## LE PROGRAMME

### ▶ Les fondamentaux sur la Santé, Sécurité et Conditions de Travail

- Repères temporels et conceptuels sur la santé, sécurité et conditions de travail,
- La santé au travail : définition, l'accident du travail, la maladie professionnelle et sa reconnaissance, les indicateurs de santé au travail.
- Ce qui définit les conditions de travail.

### ▶ Le fonctionnement, le rôle et les responsabilités en matière de SSCT

- Le fonctionnement du CSE :
  - Le déroulement des réunions, les ordres du jour et les procès-verbaux de réunions,
  - Les heures de délégations, les moyens matériels, les moyens de communication,
  - Le budget de fonctionnement,
  - La formation des membres,
  - La protection des représentants du personnel.
- Le rôle en matière de prévention des risques professionnels : la participation à la démarche globale de prévention des risques professionnels, la promotion et communication sur les actions de prévention, la vérification des obligations légales de l'employeur, le rôle de l'instance lors de l'information-consultation : exercice du droit à l'information et à la consultation, la commission SSCT : fonctionnement et délégations confiées par le CSE, le rôle des Représentants de proximité et les missions déléguées par le CSE en matière de SSCT.
- Les responsabilités de l'employeur et des représentants du personnel en matière de santé, sécurité et conditions de travail et délit d'entrave.

▶ 5 JOURS (35H)

▶ PUBLIC BÉNÉFICIAIRE

▶ REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

▶ AUCUN PRÉREQUIS

### MODALITÉS PRATIQUES

#### Café d'accueil

#### Horaires :

- 9H30 - 17H30
- Pause déjeuner (1H)

#### Lieu de formation

- Visio : lien envoyé 48h avant la formation,
- Présentiel : chez Tandem / dans l'entreprise.

#### Formalité des demandes de congé :

Toutes les demandes doivent être adressées à l'employeur 30 jours avant la formation.

### TARIFS

#### INTRA

**300,00 € TTC**  
PAR PERSONNE  
jusqu'à 4 personnes

-

**1 350,00 € TTC**  
PAR JOUR  
entre 5 à 12 personnes  
maximum

#### INTER

**300,00 € TTC**  
PAR PERSONNE  
jusqu'à 4 personnes

-

**1 350,00 € TTC**  
PAR JOUR  
entre 5 à 12 personnes  
maximum

### MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Evaluation des connaissances et de la compréhension des sujets abordés au travers de quiz.
- Remise d'une attestation de présence.
- Prérequis : aucune évaluation préalable.

### MÉTHODES MOBILISÉES

- Formation synchrone (échange avec les autres apprenants en temps réel).
- Des exercices de mises en situation / cas pratiques sont effectués.

### ACCESSIBILITÉ

- Nos formations dispensées dans nos locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap moteur.
- Pour tout autre handicap, merci de prendre contact avec la référente formation pour vérifier la faisabilité.
- ☑ Un ajustement du temps et de la durée de la formation pourra être envisagé.

### ▶ Les moyens du CSE pour agir en prévention

- Les ressources documentaires à disposition et les indicateurs de santé au travail,
- L'évaluation des risques professionnels : repérer les risques : danger, exposition, risque et dommage, les principes généraux de prévention des risques et la hiérarchie des niveaux de prévention, le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels et le Programme Annuel de Prévention des Risques et d'Amélioration des Conditions de Travail, les différents types de risques : risques physiques, risques psychosociaux,
- Les inspections,
- Les enquêtes suite aux accidents du travail,
- L'analyse des conditions de travail : ergonomie et prise en compte du travail réel,
- La promotion des actions de prévention et de l'amélioration des conditions de travail,
- Exercer son rôle de veille (vérification des dispositions légales prises par l'employeur) et l'appui sur le réseau de partenaires (internes et externes),
- Les informations-consultations de l'instance en matière de santé au travail,
- Les différents cas de recours aux experts : intérêts, modalités et financement.

### ▶ Le positionnement du représentant du personnel et stratégie de négociation pour la santé au travail

- Le positionnement du représentant du personnel et stratégie de négociation pour la santé au travail,
- Le positionnement face aux différents acteurs (exercice de réflexion et mise en situation),
- Les enjeux de pouvoir dans l'entreprise (exercice de réflexion et mise en situation),
- Le rôle de la réunion préparatoire : construire sa stratégie (exercice de réflexion et mise en situation),
- Le rôle de la réunion plénière : apprendre à communiquer et travailler en équipe (exercice de réflexion et mise en situation),
- Comment sortir des conflits avec la direction.

### ▶ Approfondissement des compétences : exercices pratiques issus de l'entreprise

- Identification de cas concrets dans l'entreprise que les membres souhaitent (re)travailler,
- Analyse et identification des moyens d'actions, en procédant étape par étape.

▶ 1 JOUR (7H)

PUBLIC BÉNÉFICIAIRE

▶ REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

▶ AUCUN PRÉREQUIS

## MODALITÉS PRATIQUES

Café d'accueil

Horaires :

- 9H30 - 17H30
- Pause déjeuner (1H)

Lieu de formation

- Visio : lien envoyé 48h avant la formation,
- Présentiel : chez Tandem / dans l'entreprise.

Formalité des demandes de congé :

Toutes les demandes doivent être adressées à l'employeur 30 jours avant la formation.

## TARIFS

### INTRA

**300,00 € TTC**  
 PAR PERSONNE  
 jusqu'à 4 personnes

-

**1 350,00 € TTC**  
 PAR JOUR  
 entre 5 à 12 personnes  
 maximum

### INTER

**300,00 € TTC**  
 PAR PERSONNE  
 jusqu'à 4 personnes

-

**1 350,00 € TTC**  
 PAR JOUR  
 entre 5 à 12 personnes  
 maximum

## MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Evaluation des connaissances et de la compréhension des sujets abordés au travers de quiz.
- Remise d'une attestation de présence.
- Prérequis : aucune évaluation préalable.

## MÉTHODES MOBILISÉES

- Formation synchrone (échange avec les autres apprenants en temps réel).
- Des exercices de mises en situation / cas pratiques sont effectués.

## ACCESSIBILITÉ

- Nos formations dispensées dans nos locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap moteur.
- Pour tout autre handicap, merci de prendre contact avec la référente formation pour vérifier la faisabilité.
- ☑ Un ajustement du temps et de la durée de la formation pourra être envisagé.

## OBJECTIFS

- Savoir ce que sont les RPS et connaître leurs déterminants
- Connaître les obligations de l'employeur en matière de RPS
- Disposer de repères pour formuler des recommandations
- Comprendre les moyens d'action des représentants du personnel

## LE PROGRAMME

### ▶ RPS : repères préalables

- Rapport identité / travail
- Travail prescrit et travail réel :
  - Les « régulations » au poste de travail,
  - Importance de la notion de variabilité (individus et situations de travail),
  - « Equipe » et « collectif de travail ».
- Santé au travail :
  - Importance des marges de manœuvre,
  - « Bonnes » et « mauvaises » conditions de travail.
- Pourquoi des RPS maintenant ?
  - RPS et domination de la fonction financière,
  - RPS et affaiblissement des « collectifs de travail ».

### ▶ Nature des Risques Psychosociaux

- Définition des RPS,
- La souffrance au travail,
- Le stress professionnel,
- L'épuisement professionnel / « burn out »,
- Le harcèlement moral,
- Les troubles musculosquelettiques (TMS).

### ▶ RPS : clés de compréhension

- Les RPS sont plurifactoriels,
- Clés pour comprendre les RPS :
  - Les sources du stress (modèles de Karasek et de Siegrist),
  - La psychosociologie des organisations.
- La dimension historique (« la chronique des événements »).

▶ 1 JOUR (7H)

PUBLIC BÉNÉFICIAIRE  
▶ REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

▶ AUCUN PRÉREQUIS

## MODALITÉS PRATIQUES

Café d'accueil

Horaires :

- 9H30 - 17H30
- Pause déjeuner (1H)

Lieu de formation

- Visio : lien envoyé 48h avant la formation,
- Présentiel : chez Tandem / dans l'entreprise.

Formalité des demandes de congé :

Toutes les demandes doivent être adressées à l'employeur 30 jours avant la formation.

## TARIFS

### INTRA

**300,00 € TTC**  
PAR PERSONNE  
jusqu'à 4 personnes

-

**1 350,00 € TTC**  
PAR JOUR  
entre 5 à 12 personnes  
maximum

### INTER

**300,00 € TTC**  
PAR PERSONNE  
jusqu'à 4 personnes

-

**1 350,00 € TTC**  
PAR JOUR  
entre 5 à 12 personnes  
maximum

## MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Evaluation des connaissances et de la compréhension des sujets abordés au travers de quiz.
- Remise d'une attestation de présence.
- Prérequis : aucune évaluation préalable.

## MÉTHODES MOBILISÉES

- Formation synchrone (échange avec les autres apprenants en temps réel).
- Des exercices de mises en situation / cas pratiques sont effectués.

## ACCESSIBILITÉ

- Nos formations dispensées dans nos locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap moteur.
- Pour tout autre handicap, merci de prendre contact avec la référente formation pour vérifier la faisabilité.
- ☑ Un ajustement du temps et de la durée de la formation pourra être envisagé.

## ▶ RPS : obligations et responsabilités des employeurs

- L'obligation de protéger la santé mentale des travailleurs,
- Les 9 principes de prévention,
- Autres articles du Code du travail,
- Jurisprudences : accidents du travail et RPS,
- Responsabilités civiles et pénales de l'employeur,
- Harcèlement moral : des obligations renforcées pour l'employeur.

## ▶ L'action des représentants du personnel

- Les 3 niveaux de prévention,
- La démarche de prévention des RPS,
- L'analyse des situations de travail,
- La veille documentaire :
  - Les sources documentaires utiles,
  - Signes avant-coureurs et indicateurs de détection,
  - Document Unique et RPS.
- La veille de terrain :
  - Les sources documentaires utiles,
  - Signes avant-coureurs et indicateurs de détection.
- Recours à un expert :
  - Risque grave et RPS,
  - Projet important et RPS,
  - Réorganisations et RPS.

▶ 1 JOUR (7H)

**PUBLIC BÉNÉFICIAIRE**  
▶ REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

▶ AUCUN PRÉREQUIS

## MODALITÉS PRATIQUES

Café d'accueil

Horaires :

- 9H30 - 17H30
- Pause déjeuner (1H)

Lieu de formation

- Visio : lien envoyé 48h avant la formation,
- Présentiel : chez Tandem / dans l'entreprise.

Formalité des demandes de congé :

Toutes les demandes doivent être adressées à l'employeur 30 jours avant la formation.

## TARIFS

### INTRA

**300,00 € TTC**  
PAR PERSONNE  
jusqu'à 4 personnes

### INTER

**300,00 € TTC**  
PAR PERSONNE  
jusqu'à 4 personnes

**1 350,00 € TTC**  
PAR JOUR  
entre 5 à 12 personnes  
maximum

**1 350,00 € TTC**  
PAR JOUR  
entre 5 à 12 personnes  
maximum

## MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Evaluation des connaissances et de la compréhension des sujets abordés au travers de quiz.
- Remise d'une attestation de présence.
- Prérequis : aucune évaluation préalable.

## MÉTHODES MOBILISÉES

- Formation synchrone (échange avec les autres apprenants en temps réel).
- Des exercices de mises en situation / cas pratiques sont effectués.

## ACCESSIBILITÉ

- Nos formations dispensées dans nos locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap moteur.
- Pour tout autre handicap, merci de prendre contact avec la référente formation pour vérifier la faisabilité.
- ☑ Un ajustement du temps et de la durée de la formation pourra être envisagé.

## OBJECTIFS

- Appréhender le rôle des représentants défini dans l'accord collectif instituant leur mise en place
- Connaître les différentes attributions dévolues aux représentants de proximité
- Maîtriser leurs missions dans les domaines de la santé, la sécurité et les conditions de travail
- Se coordonner avec les autres instances (CSE/CSSCT) pour être plus efficace

## LE PROGRAMME

- ▶ **Les règles de fonctionnement des représentants de proximité**
  - Le périmètre d'intervention des représentants de proximité,
  - Les modalités de désignation,
  - La tenue des réunions et les comptes rendus,
  - Le crédit d'heures et modalités d'utilisation.
- ▶ **Le rôle et les responsabilités en matière de SSCT**
  - **Le rôle en matière de prévention des risques professionnels :**
    - La participation à la démarche globale de prévention des risques professionnels,
    - La promotion et communication sur les actions de prévention,
    - La vérification des obligations légales de l'employeur,
    - Le rôle des Représentants de proximité et les missions déléguées par le CSE en matière de SSCT,
  - Les responsabilités de l'employeur et des représentants du personnel en matière de santé, sécurité et conditions de travail et délit d'entrave.
- ▶ **Les réclamations collectives et les remontées des situations individuelles**
  - **Protéger les personnes et les libertés individuelles :** l'atteinte aux droits des personnes ou à leur santé physique et mentale, le droit d'alerte et de retrait,
  - **L'évaluation des risques professionnels :** les principes généraux de prévention des risques et la hiérarchie des niveaux de prévention, les différents types de risques : risques physiques, risques psychosociaux,
  - **Les autres domaines de compétences :** étude des dossiers d'inaptitude, relais des salariés en matière d'ASC.
- ▶ **L'analyse de l'accord de mise en place des représentants de proximité**
  - Propositions d'amélioration,
  - Les mentions à compléter dans le règlement intérieur du CSE.

▶ 1 JOUR (7H)

**PUBLIC BÉNÉFICIAIRE**  
▶ REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

▶ AUCUN PRÉREQUIS

## MODALITÉS PRATIQUES

Café d'accueil

Horaires :

- 9H30 - 17H30
- Pause déjeuner (1H)

Lieu de formation

- Visio : lien envoyé 48h avant la formation,
- Présentiel : chez Tandem / dans l'entreprise.

Formalité des demandes de congé :

Toutes les demandes doivent être adressées à l'employeur 30 jours avant la formation.

## TARIFS

### INTRA

**300,00 € TTC**  
PAR PERSONNE  
jusqu'à 4 personnes

### INTER

**300,00 € TTC**  
PAR PERSONNE  
jusqu'à 4 personnes

**1 350,00 € TTC**  
PAR JOUR  
entre 5 à 12 personnes  
maximum

**1 350,00 € TTC**  
PAR JOUR  
entre 5 à 12 personnes  
maximum

## MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Evaluation des connaissances et de la compréhension des sujets abordés au travers de quiz.
- Remise d'une attestation de présence.
- Prérequis : aucune évaluation préalable.

## MÉTHODES MOBILISÉES

- Formation synchrone (échange avec les autres apprenants en temps réel).
- Des exercices de mises en situation / cas pratiques sont effectués.

## ACCESSIBILITÉ

- Nos formations dispensées dans nos locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap moteur.
- Pour tout autre handicap, merci de prendre contact avec la référente formation pour vérifier la faisabilité.
- ☒ Un ajustement du temps et de la durée de la formation pourra être envisagé.

## OBJECTIFS

- Rappel sur les obligations comptables du CSE
- Maîtriser les états financiers et les documents complémentaires à produire
- Répondre aux questions concrètes des élus sur leur gestion et leur politique sociale
- Alerter sur les risques éventuels en cas de contrôle Urssaf
- Communiquer sur les activités et actions engagées aux salariés

## LE PROGRAMME

### ▶ Introduction

- Quelles sont les attributions du trésorier ?
- Quel est l'intérêt de la comptabilité ?

### ▶ Rappel des obligations comptables du CSE

- Différentes selon le niveau de ressources du CSE :
  - Comptes annuels, comptes consolidés, commission des marchés,
  - Recours à un expert-comptable / à un commissaire aux comptes,
- Les mentions devant figurer au règlement intérieur du CSE.

### ▶ Les états financiers du CSE

- Les ressources du CSE : dotation AEP (ex fonctionnement) et dotation ASC, l'utilisation de ces subventions : la dualité des budgets,
- Le compte de résultat / le bilan / l'annexe : quelles informations y trouve-t-on ? Réserves et résultat des ASC / Réserves et résultat des AEP (fonctionnement),
- Le rapport de gestion ou d'activité : informations quantitatives et qualitatives sur l'organisation du CSE, les différentes activités proposées par le CSE, les bénéficiaires, le coût net pour le CSE de chaque activité, l'utilisation du budget des AEP...,
- Le rapport sur les conventions,
- La réunion spécifique pour l'approbation des comptes du CSE,
- Les obligations du CSE en matière de communication aux salariés sur ses comptes annuels et ses activités.

### ▶ Quelques recommandations pour une gestion efficace et une limitation des risques

- L'élaboration et le suivi du budget du CSE, la mise en place de tableaux de bord de gestion,
- La mise en place de procédures internes : suivi des prêts aux salariés, inventaire des stocks, gestion des espèces...,
- Les règles à suivre au regard de l'URSSAF.

### ▶ Les nouvelles dispositions des ordonnances Macron sur la gestion des budgets

# LES DISPOSITIFS DE RÉORGANISATION

PLAN DE SAUVEGARDE DE L'EMPLOI (PSE),  
RUPTURE CONVENTIONNELLE COLLECTIVE (RCC),  
ACCORD DE PERFORMANCE COLLECTIVE (APC)

▶ 1 JOUR (7H)

PUBLIC BÉNÉFICIAIRE

▶ REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

▶ AUCUN PRÉREQUIS

## MODALITÉS PRATIQUES

Café d'accueil

Horaires :

- 9H30 - 17H30
- Pause déjeuner (1H)

Lieu de formation

- Visio : lien envoyé 48h avant la formation,
- Présentiel : chez Tandem / dans l'entreprise.

Formalité des demandes de congé :

Toutes les demandes doivent être adressées à l'employeur 30 jours avant la formation.

## TARIFS

### INTRA

**300,00 € TTC**  
PAR PERSONNE  
jusqu'à 4 personnes

-

**1 350,00 € TTC**  
PAR JOUR  
entre 5 à 12 personnes  
maximum

### INTER

**300,00 € TTC**  
PAR PERSONNE  
jusqu'à 4 personnes

-

**1 350,00 € TTC**  
PAR JOUR  
entre 5 à 12 personnes  
maximum

## MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Evaluation des connaissances et de la compréhension des sujets abordés au travers de quiz.
- Remise d'une attestation de présence.
- Prérequis : aucune évaluation préalable.

## MÉTHODES MOBILISÉES

- Formation synchrone (échange avec les autres apprenants en temps réel).
- Des exercices de mises en situation / cas pratiques sont effectués.

## ACCESSIBILITÉ

- Nos formations dispensées dans nos locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap moteur.
- Pour tout autre handicap, merci de prendre contact avec la référente formation pour vérifier la faisabilité.
- ☑ Un ajustement du temps et de la durée de la formation pourra être envisagé.

## OBJECTIFS

- Maîtriser les 3 principaux dispositifs de réorganisation
- Aborder les principaux enjeux de la négociation et les points de vigilance
- Identifier les leviers de négociation liés à chaque dispositif

## LE PROGRAMME

### ▶ Introduction

- De nouveaux dispositifs dans le cadre des ordonnances Macron.

### ▶ Plan de Sauvegarde de l'Emploi (PSE)

- Le déroulement de la procédure du PSE et les modalités d'information-consultation du CSE,
- **Le contenu du PSE** : le motif économique et les impacts organisationnels, les incidences sociales et les mesures sociales, les effets sur la santé, la sécurité et les conditions de travail.
- L'approche opérationnelle et les conditions de la négociation,
- Les points d'attention pour les élus et les organisations syndicales et le rôle de l'expert.

### ▶ Rupture conventionnelle Collective (RCC)

- Les nouvelles dispositions de la RCC prévues dans les Ordonnances,
- **La négociation de l'accord** : obligations légales et modalités opérationnelles,
- Les principales différences avec la procédure PSE et les principaux enjeux de la négociation de l'accord,
- Les points de vigilance pour envisager un accord équilibré.

### ▶ Accord de Performance Collective (APC)

- Les nouvelles dispositions de l'APC prévues dans les Ordonnances,
- **Les principales dispositions envisagées dans un APC** : impact sur la durée, l'organisation et la répartition du travail, incidence sur les rémunérations, effet sur les mobilités géographiques et/ou professionnelles.
- Les conséquences de l'accord collectif majoritaire sur le contrat de travail individuel,
- Les points d'attention des APC par rapport aux dispositions légales minimales et aux accords de branches.

▶ 1 JOUR (7H)

PUBLIC BÉNÉFICIAIRE  
▶ REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

▶ AUCUN PRÉREQUIS

## MODALITÉS PRATIQUES

### Café d'accueil

### Horaires :

- 9H30 - 17H30
- Pause déjeuner (1H)

### Lieu de formation

- Visio : lien envoyé 48h avant la formation,
- Présentiel : chez Tandem / dans l'entreprise.

Formalité des demandes de congé :  
Toutes les demandes doivent être adressées à l'employeur 30 jours avant la formation.

## TARIFS

### INTRA

**300,00 € TTC**  
PAR PERSONNE  
jusqu'à 4 personnes

### INTER

**300,00 € TTC**  
PAR PERSONNE  
jusqu'à 4 personnes

**1 350,00 € TTC**  
PAR JOUR  
entre 5 à 12 personnes  
maximum

**1 350,00 € TTC**  
PAR JOUR  
entre 5 à 12 personnes  
maximum

## MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Evaluation des connaissances et de la compréhension des sujets abordés au travers de quiz.
- Remise d'une attestation de présence.
- Prérequis : aucune évaluation préalable.

## MÉTHODES MOBILISÉES

- Formation synchrone (échange avec les autres apprenants en temps réel).
- Des exercices de mises en situation / cas pratiques sont effectués.

## ACCESSIBILITÉ

- Nos formations dispensées dans nos locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap moteur.
- Pour tout autre handicap, merci de prendre contact avec la référente formation pour vérifier la faisabilité.
- ☑ Un ajustement du temps et de la durée de la formation pourra être envisagé.

## OBJECTIFS

- Connaître la législation sur l'égalité professionnelle
- Identifier le rôle de la commission de l'égalité professionnelle et le rôle du CSE
- Comprendre le contenu et l'intérêt des informations à analyser dans l'intérêt des salariés
- Peser sur la négociation de l'accord

## LE PROGRAMME

### ▶ Introduction

- L'évolution de la législation sur l'égalité professionnelle,
- Des avancées mais des inégalités persistantes : quelles explications ?
- Les enjeux de l'égalité professionnelle,
- La représentation équilibrée femmes-hommes aux élections professionnelles.

### ▶ Les informations sur la situation comparée femmes / hommes

- Les obligations de l'employeur,
- Les rubriques de la BDESE concernées l'égalité femme-homme,
- Le contenu, l'intérêt et l'analyse des informations.

### ▶ L'égalité professionnelle : un thème de négociation dans l'entreprise

- Trois thèmes d'inégalité à analyser prioritairement :
  - Rémunérations,
  - Qualifications,
  - Accès à la formation.
- L'assistance possible d'un expert.

### ▶ Le rôle de la commission de l'égalité professionnelle et le rôle du CSE et la mobilisation des autres instances contre les discriminations

### ▶ Exemples et analyse d'accords sur l'égalité professionnelle

- Conseils pour la négociation,
- Propositions d'améliorations.

# APPROFONDIR LA LECTURE DU BILAN SOCIAL

▶ 1 JOUR (7H)

PUBLIC BÉNÉFICIAIRE  
▶ REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

▶ AUCUN PRÉREQUIS

## MODALITÉS PRATIQUES

Café d'accueil

Horaires :

- 9H30 - 17H30
- Pause déjeuner (1H)

Lieu de formation

- Visio : lien envoyé 48h avant la formation,
- Présentiel : chez Tandem / dans l'entreprise.

Formalité des demandes de congé :

Toutes les demandes doivent être adressées à l'employeur 30 jours avant la formation.

## TARIFS

### INTRA

**300,00 € TTC**  
PAR PERSONNE  
jusqu'à 4 personnes

-

**1 350,00 € TTC**  
PAR JOUR  
entre 5 à 12 personnes  
maximum

### INTER

**300,00 € TTC**  
PAR PERSONNE  
jusqu'à 4 personnes

-

**1 350,00 € TTC**  
PAR JOUR  
entre 5 à 12 personnes  
maximum

## MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Evaluation des connaissances et de la compréhension des sujets abordés au travers de quiz.
- Remise d'une attestation de présence.
- Prérequis : aucune évaluation préalable.

## MÉTHODES MOBILISÉES

- Formation synchrone (échange avec les autres apprenants en temps réel).
- Des exercices de mises en situation / cas pratiques sont effectués.

## ACCESSIBILITÉ

- Nos formations dispensées dans nos locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap moteur.
- Pour tout autre handicap, merci de prendre contact avec la référente formation pour vérifier la faisabilité.
- ☒ Un ajustement du temps et de la durée de la formation pourra être envisagé.

## OBJECTIFS

- Savoir utiliser les indicateurs du bilan social, comme outil au service de l'action des Instances Représentatives du Personnel
- Connaître le rôle du CSE lors de la remise d'avis sur le bilan social
- Intégrer le bilan social dans la consultation annuelle sur la Politique Sociale
- Soulever les principales problématiques sociales au sein de l'entreprise

## LE PROGRAMME

### ▶ Champ d'application

- Entreprises concernées, groupe, UES, condition d'effectif,
- Cas des entreprises à établissements multiples.

### ▶ Intérêt du bilan social

- Un référentiel social fédérateur,
- Un outil pour objectiver les débats,
- Construire son tableau de bord à partir du bilan social.

### ▶ Le contenu du bilan social

- Les 7 chapitres en matière d'indicateurs,
- Des minima... à négocier à la hausse et à adapter en fonction des spécificités de l'entreprise
- Un document récapitulatif annuel et unique,
- La base de données économiques et sociales, en substitution du bilan social : l'occasion d'y ajouter des indicateurs pertinents propres au secteur d'activité.

### ▶ Le rôle et les moyens des représentants du personnel

- Communication du projet de bilan social : destinataires et délai,
- Les principes et les conseils d'analyse du bilan social,
- Consultation du CSE, nature et conséquences de l'avis du CSE.

### ▶ La diffusion du bilan social et préconisations

- Les destinataires du bilan social définitif,
- Le rôle du commissaire aux comptes.

### ▶ Limites du bilan social et solutions

- Les faiblesses du document,
- Les apports complémentaires : rapport annuel RSE (grandes entreprises), documents de la NAO, autres informations sociales de la BDES (tableaux sur la situation de l'emploi, sur la situation comparée des femmes et des hommes), documents issus des consultations, etc.

▶ 1 JOUR (7H)

▶ PUBLIC BÉNÉFICIAIRE

▶ REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

▶ AUCUN PRÉREQUIS

## MODALITÉS PRATIQUES

Café d'accueil

Horaires :

- 9H30 - 17H30
- Pause déjeuner (1H)

Lieu de formation

- Visio : lien envoyé 48h avant la formation,
- Présentiel : chez Tandem / dans l'entreprise.

Formalité des demandes de congé :  
Toutes les demandes doivent être adressées à l'employeur 30 jours avant la formation.

### TARIFS

#### INTRA

**300,00 € TTC**  
PAR PERSONNE  
jusqu'à 4 personnes

-

**1 350,00 € TTC**  
PAR JOUR  
entre 5 à 12 personnes  
maximum

#### INTER

**300,00 € TTC**  
PAR PERSONNE  
jusqu'à 4 personnes

-

**1 350,00 € TTC**  
PAR JOUR  
entre 5 à 12 personnes  
maximum

## MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Evaluation des connaissances et de la compréhension des sujets abordés au travers de quiz.
- Remise d'une attestation de présence.
- Prérequis : aucune évaluation préalable.

## MÉTHODES MOBILISÉES

- Formation synchrone (échange avec les autres apprenants en temps réel).
- Des exercices de mises en situation / cas pratiques sont effectués.

## ACCESSIBILITÉ

- Nos formations dispensées dans nos locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap moteur.
- Pour tout autre handicap, merci de prendre contact avec la référente formation pour vérifier la faisabilité.
- ☑ Un ajustement du temps et de la durée de la formation pourra être envisagé.

## OBJECTIFS

- Identifier les différents éléments du bulletin de paie
- Intégrer les primes et indemnités dans les éléments de paie
- Mesurer l'impact des absences sur le traitement de la paie
- Identifier les erreurs potentielles dans le bulletin de paie
- Intégrer ces notions lors des négociations annuelles sur les salaires

## LE PROGRAMME

### ▶ L'environnement règlementaire

- La valeur juridique du bulletin de paie,
- La remise du bulletin de paie,
- Les mentions obligatoires portées sur le bulletin de paie,
- Les mentions interdites sur le bulletin de paie,
- L'action en paiement des salaires

### ▶ Les composants de la rémunération brute

- Le salaire de base,
- Les heures travaillées,
- Les primes ou autres avantages,
- Les absences avec ou sans maintien de salaire.

### ▶ Du brut au net à payer

- Les différentes cotisations sociales,
- L'assiette et le taux de cotisation,
- Les allègements bas salaire,
- Le net imposable et le net à payer.

# LA NÉGOCIATION DE L'ACCORD DE MISE EN PLACE DU CSE

▶ 1 JOUR (7H)

PUBLIC BÉNÉFICIAIRE

▶ REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

▶ AUCUN PRÉREQUIS

## MODALITÉS PRATIQUES

Café d'accueil

Horaires :

- 9H30 - 17H30
- Pause déjeuner (1H)

Lieu de formation

- Visio : lien envoyé 48h avant la formation,
- Présentiel : chez Tandem / dans l'entreprise.

Formalité des demandes de congé :

Toutes les demandes doivent être adressées à l'employeur 30 jours avant la formation.

## TARIFS

### INTRA

**300,00 € TTC**  
PAR PERSONNE  
jusqu'à 4 personnes

-

**1 350,00 € TTC**  
PAR JOUR  
entre 5 à 12 personnes  
maximum

### INTER

**300,00 € TTC**  
PAR PERSONNE  
jusqu'à 4 personnes

-

**1 350,00 € TTC**  
PAR JOUR  
entre 5 à 12 personnes  
maximum

## MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Evaluation des connaissances et de la compréhension des sujets abordés au travers de quiz.
- Remise d'une attestation de présence.
- Prérequis : aucune évaluation préalable.

## MÉTHODES MOBILISÉES

- Formation synchrone (échange avec les autres apprenants en temps réel).
- Des exercices de mises en situation / cas pratiques sont effectués.

## ACCESSIBILITÉ

- Nos formations dispensées dans nos locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap moteur.
- Pour tout autre handicap, merci de prendre contact avec la référente formation pour vérifier la faisabilité.
- ☑ Un ajustement du temps et de la durée de la formation pourra être envisagé.

## OBJECTIFS

- Saisir l'environnement de la négociation de l'accord de mise en place du CSE
- Identifier les points positifs et négatifs du mandat passé
- Relever les principaux points à négocier dans l'accord
- Elaborer une stratégie de négociation spécifique à l'entreprise

## LE PROGRAMME

### ▶ L'accord de mise en place du CSE

- L'accord majoritaire,
- Le calendrier de négociation,
- L'articulation entre l'accord de mise en place du CSE et le protocole d'accord pré-électoral et le règlement intérieur.

### ▶ Les principales dispositions de l'accord de mise en place du CSE

- **Les dispositions minimales à négocier** : nombre d'élus, heures de délégation, périmètre des établissements, commission SSCT...,
- **Les dispositions complémentaires à faire figurer dans l'accord** : présence des suppléants en réunion, Représentants de proximité, le nombre de réunion, les moyens alloués au budget des Attributions économiques et professionnelles (AEP ou fonctionnement) ,
- Les points d'attention et les dispositions à écarter.

### ▶ Les propositions de stratégie de négociation de l'accord de mise en place du CSE

- Détermination des principales étapes de la négociation,
- Identification des priorités / seuils de négociation,
- Aborder les conditions à réunir pour favoriser la négociation.

### ▶ La négociation d'un accord adapté à la situation de votre entreprise

- Faire un état des lieux de la situation actuelle des instances et se projeter sur le fonctionnement futur à partir des seules dispositions légales,
- Bâtir un projet d'accord à soumettre à la direction,
- Proposer les étapes de la négociation à votre direction.





### EXPERTISES LÉGALES

Consultations annuelles récurrentes, réorganisation et PSE, droit d'alerte, aide à la négociation sur les accords...



### EXPERTISES SSCT

Risques graves, projet important, introduction des nouvelles technologies et aide à la négociation Égalité professionnelle



### COMPTABILITÉ DES CSE



### FORMATION DES INSTANCES



### CONSEIL ET ASSISTANCE PERMANENTE



POUR AGIR DANS L'INTÉRÊT DES SALARIÉS

01 55 42 22 22

tandemexpertise



TandemExperts



[www.tandemexpertise.com/blog](http://www.tandemexpertise.com/blog)



[contact@tandemexpertise.com](mailto:contact@tandemexpertise.com)

[www.tandemexpertise.com](http://www.tandemexpertise.com)

38, rue Bréguet - 75011 Paris



Inscrit à l'Ordre  
des Experts-Comptables  
de Paris / Ile-de-France



Organisme de formation  
continue agréé pour la  
formation des élus du CSE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la ou des  
catégories d'actions suivantes :  
Actions de formation

